

<p style="text-align: center;">Compte rendu du Conseil d'Administration du mardi 15 janvier 2019 au siège de Feurs</p>

Etaient présents :

- Laurence BOUCHET (Union Lestra Valeille), Hassan BOUKAR (Feurs), Delphine DALEX (Bussières), Carine ETIS (Boën s/ Lignon), Yves PEYCELON (Montbrison), Eric RAILLARD (St Etienne- Les Tilleuls), Danielle ROUVRAIS (Feurs) – Guillaume ARMAGNAT (AD42), Cécile POYET (AD42)

Excusés:

- Baptiste DELHOMME (APIJ), Sylvie GARCIA (Chazelles sur Lyon).

Validation du compte rendu du CA du 27/11/2018

Il faut ajouter dans les présences Danielle ROUVRAIS. Le CR de ce CA a été validé par mail et diffusé.

Fonctionnement de l'administration collégiale : préparation de l'AG du 13 avril

- Le projet associatif départemental travaillé par un groupe de travail large était, suite à la disparition de la fédération régionale, très axé sur l'organisation. Le groupe d'évaluation ne s'est pas réuni (malgré 5 ou 6 tentatives de regroupement par cécile). Il apparait pourtant nécessaire de faire un vrai point d'étape (une mesure) sur ce qui a déjà été réalisé dans le cadre du PA de l'AD depuis 2016 avant de construire la suite. Un temps de travail de deux heures sera consacré sur ce point d'étape avec un intervenant et une méthode active, (coût d'environ 1 450 €). Il donnera lieu à une production écrite avec éventuellement quelques préconisations. Le CA souhaiterait ensuite une rencontre avec l'intervenant pour échanger sur son retour.
- Un temps sera bien sûr consacré à l'AG statutaire.
- Les différents documents seront travaillés en amont par les différents pôles. En ce qui concerne le rapport moral, les administrateurs seront sollicités (internet) sur les sujets à aborder à partir d'une première grille qui sera envoyée par Cécile. Le 12 février une réunion se tiendra dans les locaux à Feurs, à 19 h, pour construire une ébauche du rapport moral. Sa rédaction sera ensuite faite pour une présentation au CA du 12 mars.

Travail des pôles

- Plateforme régionale AURA : une invitation est lancée à tous les acteurs des MJC du réseau Auvergne-Rhône Alpes pour le samedi 2 février, 10h-17h à la MJC Monplaisir-Lyon : « Prendre en compte votre vision de l'action régionale des MJC pour coconstruire ensemble ».

L'accompagnement sera assuré par Béatrice PONCIN, intervenante spécialisée dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire. Une autre rencontre, le samedi 27 avril, aura pour sujet : un projet commun à construire ensemble. Les enjeux autour de la reconnaissance des actions MJC et de notre développement sont importants et nous souhaitons une forte mobilisation des acteurs de notre territoire.

- Services civiques : l'ADMJC42 en assure la gestion pour la plateforme régionale. L'aide de l'Etat qui y est attachée était répartie entre l'ADMJC42 (80%) et la plateforme (20%). Tenant compte du travail en cours de la plateforme, Guillaume propose une nouvelle distribution à partir du 1^{er} janvier 2019 : 35% pour l'ADMJC42, 65% pour la plateforme, avec un minimum garanti de 13 300 € pour l'AD correspondant à nos frais réels. A noter que les formations sont prises en charge par la plateforme.
- Pôle RH : plusieurs MJC ont eu recours à CAPE-CONSEIL, Relais Expert Fonction Employeur. Aujourd'hui se pose la question de l'utilisation de ce relais pour des sujets connexes, par exemple la consolidation de l'emploi en milieu rural (MJC de Bussières). La durée d'un accompagnement irait au-delà de ce qui avait été décidé (4h par MJC avec un engagement de l'AD sur 4 500 € annuel). D'autres Maisons pourraient solliciter le REFE pour un accompagnement nécessitant une durée plus importante. Le CA décide d'assouplir les contraintes initiales pour les ajuster aux demandes : une intervention pourrait aller jusqu'à 8 heures, au-delà l'association paierait la facture. L'AD envisage de passer son enveloppe annuelle à 10 K€, mais il faut une vision plus globale des besoins de notre réseau. Le CA donne son accord pour que la MJC de Bussières se lance dans l'expérimentation.
- Pôle Vie Associative : le tableau présentant les pôles a été revisité lors de la réunion du 08/01. Pour plus de clarté les différentes responsabilités ont été regroupées en :
 - L'INTERNE : vie associative – RH – gestion financière
 - LE RESEAU : le réseau Loire – la Plateforme – la CMJCF
 - L'EXTERNE : les relations extérieures... à chacun de trouver sa place et de faire vivre l'ADMJC42.

Une note technique est présentée sur les CA ouverts. Il s'agit de les anticiper pour que la MJC d'accueil puisse mieux se préparer, invitations, contacts avec les élus. Le prochain CA aura lieu à la MJC de Cellieu le 19 février. Hassan assurera l'animation.
- Pôle Relations Extérieures : Une rencontre concernant le « circuit » de versement des aides aux postes du CD42 a été mise en place le 30 novembre.

Le scénario n°1 (aides transitant par les communes) a été retenu par une majorité des Maisons concernées. Le CA valide ce scénario. Un courrier présentant la position du réseau des MJC sera expédié au

Conseil Départemental.

- Groupe Stratégie : le sujet « MJC en difficultés » est reporté au CA du 19/02.
- Pôle financier : réunion prévue le 06/02

Animation du territoire

- Pot de l'ADMJC du 18/12 : une cinquantaine de personnes étaient présentes, de 17 MJC différentes, ambiance toujours très sympathique. C'est l'occasion d'échanger sur nos actualités, de découvrir de nouveaux acteurs. Un courrier de remerciements sera envoyé à la MJC de St Etienne le Molard qui nous a reçus dans d'excellentes conditions.
- Equipe Mobile d'Accompagnement de Projet : le groupe de jeunes de Neulise a jeté l'éponge. Mais notre expérimentation se poursuit avec St Marcel.
Un cahier des charges est en cours de rédaction pour le projet de recherche-action avec un doctorant. Le national « Juniors Associations » et la CMJCF sont mobilisés avec nous et souhaitent s'associer à notre recherche. Une rencontre est prévue en mars avec les différents acteurs. Cécile souhaite être accompagnée sur cette action, Carine et Baptiste seraient intéressés.
- Soutien administratif : la MJC de Bussières demande à l'AD un soutien administratif. Le renforcement de l'équipe de l'AD permettrait (Cassandra + Flavie) d'assurer une aide de 3h par mois. La facture globale serait d'environ 1358 € sur l'année. Le CA donne son accord.

Aides aux projets

- MJC de Rive de Gier : Les Hauts Parleurs, action bien reconnue sur notre territoire. Une aide est demandée pour permettre à cette action de perdurer et de se déployer. Le CA repère la volonté d'associer le plus possible de MJC à ce projet. Le CA accorde 1 500 €, mais rappelle qu'une aide ne peut être reconduite plus de deux ans sur une même action.
- MJC de Charlieu : dans le cadre d'un contrat territorial global, la MJC s'engage pour faire la demande d'un agrément d'Espace de Vie Sociale. Un lourd travail de diagnostic est nécessaire. Le CA est d'accord pour apporter les 2 118 € demandés (co-financement avec la mairie et la comcom de l'accompagnement extérieur de la démarche de diagnostic).
Le CA précise qu'il s'agit bien ici d'une aide dont le traitement est spécifique car il ne s'agit pas d'un soutien sur un projet mais d'un soutien au développement de l'association sur son axe Animation de la vie sociale dans la perspective d'un agrément CAF EVS.
- MJC de St Chamond : dans le cadre de son deuxième salon du livre, la

MJC s'engage sur une formule en direction des enfants et un travail avec les scolaires. Il s'agit d'une ouverture culturelle, mais non ciblée jeunesse. Le CA donne son accord pour une aide de 500 €.

- MJC de Bussières : la MJC, en collaboration avec celles de Charlieu et de Feurs, souhaite intégrer un atelier d'animation de débats au séjour de ski de février 2019 qui va regrouper une trentaine de jeunes de 11 à 14 ans. Un intervenant amènera les jeunes à s'exprimer, à réfléchir, à débattre sur des sujets d'actualité, de société. Le projet remplit les critères d'aide à projet. Le CA est d'accord sur l'aide de 400 € demandée.

Questions diverses

- CAF : Le CA valide la signature de l'avenant 2019 au schéma directeur « animation de la vie sociale ». Hassan passera le signer à St Etienne.
- Festival Ateliers Citoyens : cinq MJC sont impliquées avec des jeunes de 14-18 ans. La subvention de 1 000 € demandée dans le cadre du plan Jeunes a été accordée.
- Cotisation : l'appel à cotisation 2019 sera envoyé aux Maisons fin janvier
- Rencontre avec la mairie de St Martin la Plaine le 25 janvier afin d'envisager l'avenir de la MJC. Eric devrait être présent.
- Des dates d'AG : les dates d'AG des Maisons sont communiquées aux administrateurs pour assurer une représentation de l'ADMJC42
- Valorisation des heures de bénévoles : les administrateurs sont invités à remplir un tableau où apparaitront leurs heures de bénévolat (déplacements et travaux divers)

**Prochain Conseil d'Administration ouvert
le mardi 19 février 2019 à 19 h
dans les locaux de la MJC de Cellieu**